

ESCALE

ESpaCe d'Accompagnement Educatif

RÉUSSITE ÉDUCATIVE – PREVENTION JEUNESSE



PROJET 2015-2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRÉAMBULE	3
I) LE PROJET EDUCATIF	4
1-1) FINALITÉ : MISSION DE SERVICE PUBLIC	4
1-2) LE BUT : FAVORISER LA REUSSITE SOCIALE	4
1-3) LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX	4
1-4) LES PRINCIPES GÉNÉRAUX	5
II) LE PROJET PÉDAGOGIQUE	6
2-1) LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION	6
2-2) LES PUBLICS	7
2-3) LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :	8
2-4) LES MOYENS ET LES RESSOURCES :	10
III) LE PROJET D'ACTIVITÉ	12
IV) SUIVI DE L'ACTIVITÉ ET ÉVALUATION	25
4-1) CE QUI EST ATTENDU	25
4-2) LA DEMARCHE PROPOSEE	25
4-3) LA MISE EN ŒUVRE DE L'EVALUATION (ORGANISATION, OUTIL, CALENDRIER)	26

Dans le cadre de sa politique en direction de l'enfance et de la jeunesse, la municipalité met en œuvre des dispositifs d'accompagnement socio-éducatifs en direction des publics les plus vulnérables : une équipe de réussite éducative dédiée aux enfants de – de 11 ans et leurs familles, et une équipe de prévention spécialisée pour les 11/25 ans.

Depuis plusieurs années, ces 2 équipes travaillent de façon complémentaire, en raison de préoccupations partagées : déontologie, modes d'intervention, méthodes de travail, développement d'outils pédagogiques, réseaux professionnels, etc.

Aussi, l'idée de créer un pôle réunissant ces deux équipes vise à répondre à 2 attentes :

- Maintenir la complémentarité et la proximité des équipes prévention et réussite éducative
- Favoriser la visibilité et l'accessibilité de ces services par les publics cibles

Le présent projet se décline en quatre volets :

1. Le projet éducatif qui recense les conceptions et exigences politiques et éducatives de la municipalité
2. Le projet pédagogique qui décrit le fonctionnement des équipes réussite éducative et prévention en termes d'objectifs spécifiques, de méthodes et de moyens
3. Le projet d'activités qui précisent les objectifs opérationnels, les méthodes et les moyens développés
4. L'évaluation

Enfin, le projet du pôle prévention/réussite éducative s'inscrit dans les objectifs et principes des politiques transversales : l'Agenda 21, le projet santé, le contrat ville 2014/2020, la stratégie territoriale de prévention de la délinquance et l'éventuel projet éducatif global.

I) LE PROJET EDUCATIF

1-1) FINALITÉ : MISSION DE SERVICE PUBLIC

Les agents municipaux ont une mission de service public. Ils veillent au respect de ces valeurs et mettent tout en œuvre dans ce sens.

1-2) LE BUT : FAVORISER LA REUSSITE SOCIALE

Les difficultés sociales (économique, familiale, santé, logement et éducative) n'impliquent pas forcément un échec. Cependant les difficultés que peut rencontrer le public s'expliquent souvent par des carences sociales et/ou des dysfonctionnements familiaux.

Ce constat se confirme pour les familles des quartiers dits prioritaires. C'est pourquoi il est nécessaire d'intervenir auprès de ce public pour favoriser l'égalité des chances.

1-3) LES OBJECTIFS GENERAUX

N° 1 - Soutien des parents dans leur rôle socio-éducatif

Toutes les familles loossoises peuvent être concernées par ce soutien, néanmoins une attention particulière sera portée aux familles fragilisées par les difficultés sociales. En effet, l'histoire personnelle, les difficultés économiques, les conduites à risque et/ou l'isolement des parents peuvent avoir une incidence sur la réussite sociale de l'enfant. L'objectif sera d'accompagner les parents en les soutenant, les informant, les valorisant sur leur rôle socio-éducatif.

N° 2 - Insertion sociale des moins de 25 ans

L'insertion sociale dépend du bien-être de l'individu. En effet, l'estime de soi, l'accès aux soins, la réussite scolaire et/ou professionnelle et l'accès aux loisirs sont indispensables à l'épanouissement personnel. L'objectif est d'identifier avec la famille, l'enfant ou le jeune, leurs besoins afin de l'accompagner au mieux dans cette insertion.

N°3 - Mobilisation des partenaires

Le soutien des parents et l'insertion sociale ne sont pas l'exclusivité d'une institution, d'un service ou d'un professionnel. La complexité des situations sociales et familiales nécessite la mobilisation de toutes les compétences existantes pour tenter d'amoindrir voire résoudre toutes difficultés personnelles ou familiales. L'objectif est d'organiser le partenariat local afin de favoriser les synergies dans l'intérêt des publics cibles.

1-4) LES PRINCIPES GENERAUX

1) Le principe de subsidiarité

La prévention spécialisée est une compétence du conseil général. En l'absence d'un club de prévention spécialisée sur la ville de Loos, la municipalité applique le principe de subsidiarité en mettant en œuvre une équipe municipale de prévention. Le conseil général finance un poste prévention jeunesse.

2) Le principe de complémentarité

L'équipe ne doit pas se substituer aux parents et participe, par leur intervention, au renforcement de la fonction parentale.

L'équipe ne se substitue pas aux professionnels existants et oriente, dans la mesure du possible, les jeunes vers les services appropriés.

Enfin, le pôle prévention/réussite éducative n'a pas vocation à être un lieu d'accueil et d'activité. Les professionnels favorisent l'orientation sur les lieux d'accueil existants et les activités proposées par le service animation.

3) Le principe de proximité

Afin d'intervenir auprès des publics en marge des institutions, il est souhaitable d'appliquer le principe de proximité.

On entend par proximité la présence sur les lieux de vie (écoles, ALSH, collèges, maisons de jeunes) et dans les espaces que les jeunes sont susceptibles d'occuper (squares, halls d'immeubles, places publiques, parkings). La notion de lieu doit se conjuguer avec celle de temps, et il doit être favorisé une présence fréquente et régulière aux heures où les publics cibles ont l'habitude de se réunir.

Les champs d'interventions concernent: la scolarité, la famille, la justice, les problèmes administratifs, l'emploi et la formation, l'hébergement et le logement, la santé, les loisirs, ... La liste est non exhaustive.

II) LE PROJET PÉDAGOGIQUE

2-1) LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les principes édictés ci-dessous s'appuient sur les textes fondateurs qui régissent le fonctionnement de la prévention spécialisée ainsi que sur la loi de cohésion sociale qui régit le fonctionnement du dispositif de réussite éducative.

Absence de « mandat » nominatif.

C'est le principe cardinal d'où découlent tous les autres. En effet, le public n'est pas désigné nominativement mais il est globalement identifié comme fragilisé ou marginalisé, en rupture avec son milieu. Cette notion « absence de mandat » exprime très fortement la différence avec une approche administrative ou judiciaire. Absence de mandat nominatif ne veut pas dire absence de commande sociale, ni de repérage dans le temps et dans l'espace.

La libre adhésion.

Le principe de libre adhésion reconnaît explicitement la nécessité d'être libre pour adhérer à des propositions d'accompagnement. Il met en évidence la nécessité « d'aller vers » le public de façon volontaire. Cela implique l'établissement d'une relation, respectueuse des espaces et des moments favorables aux contacts.

Le respect de l'anonymat.

Conséquence directe de l'absence de mandat et de la libre adhésion, le respect de l'anonymat se comprend mieux dans l'interaction avec les autres principes. L'absence de mandat nominatif implique qu'il est indispensable de recueillir l'adhésion de la personne pour pouvoir avoir une influence sur elle. Mais avant qu'une relation ne s'instaure et puisse être qualifiée d'éducative, il peut s'écouler des semaines, des mois... L'utilisateur garde l'initiative de l'élaboration et du maintien, ou non, de cette relation ; cette maîtrise de l'initiative est garantie par l'anonymat, s'il est préservé. La finalité de l'intervention est bien de sortir de l'anonymat sans être réduit à son problème, pour devenir « quelqu'un ».

Le partenariat.

La mission confiée nécessite la mobilisation de diverses compétences, cela implique un travail en réseau.

L'action menée par l'équipe est conduite en collaboration avec les acteurs de l'éducation nationale, des services sociaux, des structures sanitaires, sociales, éducatives, culturelles et d'insertion, des services de protection judiciaire de la jeunesse... Pour faciliter cet accès de la population ciblée aux équipements de formation, de loisirs, au monde du travail, à l'amélioration des relations avec leur famille et leur environnement, les agents devront être en contact avec ce que l'on pourrait nommer de façon générique ces « institutions ».

De plus, ce principe répond aux obligations de la loi de l'égalité des chances (équipe pluridisciplinaire de réussite éducative).

Non institutionnalisation des activités.

L'action conduite par l'équipe correspond souvent à créer des réponses originales. C'est la capacité d'adaptation aux problèmes rencontrés qui légitime la diversité des actions mises en œuvre.

Ces actions visent principalement à créer ou renforcer du lien, à instaurer un vécu commun. Par conséquent les activités proposées font l'objet d'une évaluation et concernent un public ciblé. En aucun cas, les activités ne seront institutionnalisées (organisées de manières systématiques dans le temps et dans l'espace) et ouvertes à un public tout venant. Dans la durée, des relais seront installés afin de favoriser l'insertion dans les structures, les associations et les dispositifs de droit commun.

Toutefois si ce principe idéal doit être présent dans les esprits, force est d'admettre que selon l'évolution des situations, des reconductions pourront s'avérer nécessaires. D'où l'obligation de bilans systématiques.

2-2) LES PUBLICS

Le projet concerne un public fragilisé par son environnement social, familial, économique et culturel. Il sera différencié ci-dessous en 4 catégories.

- moins de 11 ans

Pour cette tranche d'âge les besoins les plus fréquents semblent être la stimulation, la sociabilisation ainsi que la santé.

- de 11 à 16 ans

Pendant l'adolescence il est souvent constaté chez le jeune des problématiques liées au rapport à la règle, aux conduites d'essai et à la citoyenneté.

- de 16 à 25 ans

Pour ces jeunes adultes les difficultés majeures sont le décrochage scolaire et l'insertion professionnelle.

- Les parents

Soucieux de respecter le principe de complémentarité, les parents seront acteurs du parcours de l'enfant et soutenus dans cette démarche.

En référence aux valeurs du service public et de la spécificité de leur mission, l'équipe souhaite pouvoir répondre aux différents publics qui les sollicitent. Cependant, pour les publics ne relevant pas à priori de leur mission, un partenariat sera systématiquement recherché afin de favoriser l'accès aux réponses en mobilisant les compétences utiles.

2-3) LES OBJECTIFS SPECIFIQUES :

Les objectifs spécifiques visent à mettre en œuvre les objectifs généraux fixés dans le projet éducatif. Ainsi les objectifs spécifiques définissent les différents modes d'intervention de l'équipe.

N°1 - Etre présent sur les lieux de vie et favoriser les contacts quotidiens avec les parents

Cette pratique est le seul mode d'action permettant de nouer des relations avec un milieu qui n'en a pas fait la demande. C'est le moyen privilégié d'atteindre un public pouvant entretenir des rapports difficiles avec les institutions. C'est le moyen le plus rapide et le plus efficace de connaître personnellement la population, de se familiariser avec les comportements et le milieu, d'être reconnu par celui-ci. C'est également le moyen d'actualisation de la connaissance du quartier, de son ambiance, de ses réseaux de solidarité.

N°2 - Susciter la réflexion des parents et les valoriser dans leur rôle éducatif

L'équipe se positionne comme accompagnatrice de la famille et se refuse à toute substitution de l'autorité parentale. L'équipe favorise la place des parents en essayant de les associer systématiquement à chaque accompagnement éducatif proposé par le service (engagement par une signature au contrat moral), et en échangeant régulièrement sur l'évolution de l'accompagnement.

Afin de susciter la réflexion, des temps d'écoute individuels (décharge émotionnelle) et/ou des temps de paroles collectifs (échange d'expériences) seront proposés.

N°3 - Être présent sur les lieux de vie et favoriser les contacts quotidiens avec les jeunes.

Cette pratique est le seul mode d'action permettant de nouer des relations avec un milieu qui n'en a pas fait la demande. C'est le moyen privilégié d'atteindre un public entretenant des rapports difficiles avec les institutions. C'est le moyen le plus rapide et le plus efficace de connaître personnellement la population, de se familiariser avec les comportements et le milieu, d'être reconnu par ce milieu. C'est également le moyen d'actualisation de la connaissance du quartier, de son ambiance, de ses réseaux, de solidarité et des lieux de regroupements.

N°4 - Accompagner individuellement les enfants, les adolescents et les jeunes majeurs signalés ou détectés

Ce mode d'intervention peut être le prolongement du travail de proximité. Il peut également être déclenché par une demande d'un partenaire institutionnel ou un parent.

L'individu n'établit pas forcément de liens de causalité entre son histoire et la souffrance qu'il ressent. Il peut éprouver des difficultés à se départir d'un fonctionnement dans l'immédiat, à se projeter dans le temps. Il peut avoir du mal à se comprendre lui-même et face aux autres, avoir une estime de lui dévalorisée et développer une peur et/ou un rejet de l'institution.

Les accompagnements individuels pourront se décliner selon différents axes tels que :

- la scolarité par un travail de méthodologie et une stimulation dans les apprentissages
- l'accès au soin
- le bien-être
- l'insertion sociale et professionnelle
- un soutien à la parentalité

La création d'une relation de confiance constitue un préalable à la formulation d'une demande d'aide. L'objectif est de développer des compétences sociales ou personnelles de l'individu avec qui le contact s'est affermi, la confiance s'est installée. Il est parfois nécessaire d'attendre plusieurs mois avant que ce type d'intervention ne devienne possible.

N°5 - Prévenir les comportements à risque des publics cibles

Il peut s'agir d'un jeune présentant un comportement ou des signes extérieurs d'une souffrance psychique, sociale, familiale. Par une détection et une prise en charge suffisamment précoce des difficultés au sens large, l'objectif est d'éviter de recourir à une procédure de signalement et/ou une mesure administrative ou judiciaire.

Dans un principe de prévention primaire, des actions collectives sont également proposées.

N°6 - Empêcher ou limiter la récurrence.

Les premiers signes de difficultés sociales et/ou familiales d'un jeune peuvent être l'engagement dans un comportement déviant. À défaut d'une détection précoce, l'équipe apportera une réponse éducative avant même toute intervention administrative ou judiciaire.

Il peut s'agir également d'adolescents et de jeunes majeurs ayant commis des délits et dont l'intervention éducative de l'équipe peut s'avérer nécessaire ou en complément des prises en charges institutionnelles (sociale, éducative, judiciaire).

N°7 - Animer un réseau professionnel pour faciliter l'accès aux réponses en mobilisant les compétences utiles :

L'équipe se situe dans une position d'intermédiaire, de médiateur entre le public ciblé et des tiers. Cette position d'intermédiaire est renforcée par la confiance accordée à l'équipe. La confiance

acquise donne une légitimité pour convaincre le public d'intégrer les règles, les « protocoles », les « usages » des tiers avec qui l'équipe entre en relation. Aussi, elle sensibilise les partenaires afin de faciliter la compréhension des situations et leur mobilisation.

Le partenariat est formalisé par 2 dispositifs :

- le comité de prévention jeunes
- l'équipe pluridisciplinaire de soutien

2-4) LES MOYENS ET LES RESSOURCES :

L'équipe

- un coordinateur prévention
- un coordinateur réussite éducative
- quatre éducateurs
- un référent famille
- une assistante administrative

Les coordinateurs, éducateurs et référent famille, assument de manière collective et solidaire :

- les fonctions d'accueillant
- les fonctions de référent de projet/action
- les fonctions de référent de parcours

Dans le cadre du présent projet, les membres de l'équipe veillent :

- à se former
- à valoriser les outils pédagogiques
- à participer à la démarche d'évaluation du projet, notamment par l'analyse des pratiques et une approche réflexive

Parmi les postes d'éducateurs, Le conseil général du Nord finance un poste prévention jeunesse.

Les postes dédiés à la réussite éducative sont co-financés par l'État (coordinateur, référent famille, éducateur, psychologue).

Dans le cadre des ateliers, le pôle prévention/réussite éducative mobilise des animateurs et des intervenant(s) spécialisé(s) tels que diététicien(ne), psychologue, éducateur sportif,...

Enfin, suite aux accords pris en juin 2014, il est programmé le recrutement en interne de 2 postes pour renforcer l'équipe éducative.

Les locaux

Le pôle prévention/réussite éducative se situe au premier étage de l'espace Arago, dans le quartier dit du Clémenceau (2017). Il est le siège administratif des équipes socio-éducatives (8 personnes), ainsi qu'un lieu pédagogique et éducatif (ateliers, entretiens, réunions pédagogiques).

Afin de conserver une proximité avec le public du quartier des Oliveaux, un bureau et une salle d'atelier sont conservés à l'espace Mosaïque.

Le projet d'installation au centre Arago prévoit :

- des bureaux administratifs
- 2 ou 3 salles d'entretiens individuels
- 2 salles d'activités (accueil des exclus scolaires, ateliers de dispositif de réussite éducative, actions de remobilisation 16/25)
- 1 salle de stockage (matériel pédagogique, exposition itinérante)
- 1 sanitaire avec douche (Famille en difficulté, Personne sans domicile fixe)
- 1 salle libre pour les permanences de partenaires socio-éducatifs

Matériel bureautique/communication

Afin de faciliter la mobilité des agents de l'équipe, il est mis à disposition de chaque intervenant socio-éducatif :

- un téléphone portable de service
- un ordinateur portable

Le pôle doit être équipé de 2 copieurs/imprimante/fax

Déplacements

Dans le cadre de leur mission, les agents utilisent leur véhicule personnel. Afin de couvrir les frais liés aux déplacements sur la commune, ils bénéficient d'une indemnité d'agent itinérant.

Une régie d'avance

Une régie permet de prendre en charge les différentes dépenses liées aux prises en charge du public et à l'organisation des activités. Elle permet notamment de faire face au situation d'urgence.

III) LE PROJET D'ACTIVITÉ

L'équipe est amenée à développer de manière individuelle ou collective des actions et /ou des projets avec le public cible. Ce mode d'intervention a pour intérêt :

- d'accompagner le public cible dans leur cheminement psychologique et répondre à la demande de soutien psycho-affectif.
- de sensibiliser, agir sur la compréhension, modifier le regard sur l'environnement social et les institutions, de manière plus générale la société.

Le projet d'activité se décline en 9 fiches actions :

N°1 Parentalité

N°2 Allers vers les moins de 25 ans

N°3 Accompagnement

N°4 Ateliers/activités de loisirs, sports et culture

N°5 Les séjours

N°6 Les Interventions collectives

N°7 Les exclus scolaires

N°8 Action de remobilisation 16/25

N°9 Concertation et coordination partenariale

Ces fiches actions sont des documents cadres : elles précisent les objectifs fixés dans le respect des principes édictés par les projets éducatifs et pédagogiques. Elles décrivent l'action, définissent les moyens et anticipent l'évaluation. Les fiches actions établissent les liens entre les actions proposées et les actions portées par les services municipaux ou des partenaires institutionnels.

Chaque action sera développée en format projet (ou plusieurs projets comme par exemple les ateliers ou les séjours) précisant les modalités (quand, où, comment, qui).

FICHE 1: PARENTALITÉ

OBJECTIF(S) GENERAL(AUX) du projet

N°1 - Soutien des parents dans leur rôle socio-éducatif

OBJECTIF(S) SPECIFIQUE(S) du projet

N°1 - Être présent sur les lieux de vie et favoriser les contacts quotidiens avec les parents

N° 2- Susciter la réflexion des parents et les valoriser dans leur rôle éducatif

OBJECTIFS OPERATIONNELS (Précis, possible, positif ... et mesurable)

N°1 - Aller à la rencontre et se rendre disponible auprès des parents sur des lieux tels que : les établissements scolaires, les structures municipales et associative et les manifestations de quartier.

N°2 - Organiser des temps de rencontre, d'échanges, de débat, d'informations thématiques entre parents et professionnels

N°3 - Associer les parents dans toutes les démarches d'accompagnement de leur enfant et dans l'évaluation de cet accompagnement.

N°4 - Apporter un soutien individuel aux parents dans leur rôle éducatif

PUBLIC CIBLE (parmi les 4 catégories définies par le projet + individuel/collectif) : Les parents

METHODOLOGIE (description de l'action)

L'équipe assure une présence hebdomadaire dans les différents lieux de vie. Elle adopte une posture et une communication en adéquation avec le lieu et le public concerné et se rend disponible aux demandes éventuelles des parents.

En fonction des besoins repérés, en terme de parentalité, l'équipe peut mettre en place des actions collectives en mobilisant les partenaires compétents.

L'équipe favorise la place des parents en essayant de les associer et en échangeant régulièrement sur l'évolution de l'accompagnement.

A tout moment les parents peuvent solliciter l'équipe pour un soutien dans leur rôle éducatif. (entretien régulier, visite à domicile, écoute active...)

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE (humain/matériel/locaux/financiers/intervenants extérieurs)

- Chargé de projet par action collective
- Référents de parcours
- Psychologue
- Locaux adaptés

EVALUATION (Critères, indicateurs, outils, périodicité)

Objs	Critères	Indicateurs	Outils	Périodicité
1	Visibilité de l'équipe	Nombre de rencontres Nombre de sollicitations	Tableau de bord	Annuelle
2	Besoins repérés	Actions enclenchées	Échanges Questionnaires	Après chaque action
3	Mobilisation des parents	Objectifs fixés en début de parcours atteints ou pas	Fiches d'objectifs	Tout au long du parcours
4	Soutien éducatif	Nombre de sollicitations Nombre d'entretiens Actions enclenchées	Tableau de bord	Annuelle

COMPLEMENTARITÉS AVEC D'AUTRES ACTIONS ET PARTENAIRES (agenda 21, PEG, santé, stratégie prévention de la délinquance, Politique de la ville, etc...)

- L'accompagnement
- Concertation et coordination partenariale

FICHE 2: « ALLER VERS » LES MOINS DE 25 ANS

OBJECTIF(S) GENERAL (AUX) du projet

N°2 - Insertion sociale des moins de 25 ans

OBJECTIF(S) SPECIFIQUE(S) du projet

N°3 - Être présent sur les lieux de vie et favoriser les contacts quotidiens avec les jeunes.

OBJECTIFS OPERATIONNELS (Précis, possible, positif ... et mesurable)

N°1 - Être présent sur les différents quartiers de la ville de manière hebdomadaire

N°2 - Être présent dans les structures municipales

N°3 - Tenter systématiquement d'entrer en communication avec le public rencontré

PUBLICS CIBLES (parmi les 4 catégories définies par le projet + individuel/collectif)

Les moins de 25 ans

METHODOLOGIE (description de l'action)

Assurer une présence hebdomadaire sur les quartiers suivants : Les Oliveaux, Clémenceau, Schuman. Le travail de terrain prends en compte les demandes de la hiérarchie et/ou des partenaires.

Être présents régulièrement à la sortie des établissements scolaires ainsi que sur les structures associatives ou de loisirs telles que la maison de l'amitié, le centre Prévert et les ALSH de la ville.

Adopter une posture et une communication en adéquation avec le milieu et le public concerné

Être disponible aux demandes éventuelles du public cible

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE (humain/matériel/locaux/financiers/intervenants extérieurs)

- Au minimum il s'agira d'un travail en binôme
- Une planification des horaires et des lieux
- Un journal de bord qui rendra compte de l'activité

EVALUATION (Critères, indicateurs, outils, périodicité)

Obj :	Critères	Indicateurs	Outils	Périodicité
1	Travail de terrain	Nombre de sorties sur le terrain Nombre de personnes contactées Nombre d'heures consacrées	Tableau de bord	Annuelle
2	Travail de proximité	Nombre de visites dans les structures Nombre de personnes contactées Nombre d'heures consacrées	Tableau de bord	Annuelle
3	Connaissance mutuelle	Démarches et actions engagées Échanges avec le public	Journal de bord	Annuelle

COMPLEMENTARITÉS AVEC D'AUTRES ACTIONS ET PARTENAIRES (agenda 21, PEG, santé, stratégie prévention de la délinquance, Politique de la ville, etc...)

- Parentalité
- Fiche action réseau
- CISP (Cellule de veille sécurité, Phénix)

FICHE 3 : L'ACCOMPAGNEMENT

OBJECTIF(S) GENERAL (AUX) du projet

N°1 - Insertion sociale des moins de 25 ans

OBJECTIF(S) SPECIFIQUE(S) du projet

N° 4 - Accompagner individuellement les enfants, les adolescents et les jeunes majeurs signalés ou détectés

N°5 - Prévenir les conduites à risque des publics cibles

N°6 - Empêcher ou limiter la récurrence

OBJECTIFS OPERATIONNELS (Précis, possible, positif ... et mesurable)

N°1 - Mettre en place un climat de confiance (permettant adhésion et diagnostic) propice aux échanges entre l'accompagné et l'accompagnant

N°2 - Atteindre un ou plusieurs objectifs prioritaires de réussite

N°3 - Permettre à l'accompagnant et à l'accompagné de se situer dans le parcours

N°4 - Favoriser la participation active des responsables et/ou de l'entourage de l'individu

N°5 - Mettre en œuvre une action spécifique en réponse à la conduite à risque identifiée

N°6 - Mettre en œuvre une action spécifique en réponse à l'acte posé

PUBLICS CIBLES (parmi les 4 catégories définies par le projet + individuel/collectif)

L'accompagnement concernera le public de 0 à 25 ans et prendra en compte les spécificités de la catégorie d'âge présenté dans le projet pédagogique.

METHODOLOGIE (description de l'action)

Établir un diagnostic avec l'individu et déterminer avec lui les objectifs à atteindre. Dès lors mettre en place des entretiens réguliers et toutes actions pouvant participer à la réussite des objectifs fixés. Fixer une durée à l'accompagnement.

Adapter la prise en charge de l'individu en évaluant régulièrement le parcours afin de réajuster si besoin (à la baisse comme à la hausse) les objectifs fixés.

Durant l'accompagnement favoriser l'accès au droit commun et l'autonomie de l'individu. Repérer, développer, restaurer les liens relationnels entre le public et son entourage pour permettre un relais pendant et après l'accompagnement.

En fin d'accompagnement celui ci sera évalué afin d'y mettre un terme (avec éventuellement une nouvelle orientation) ou de le reconduire.

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE (humain/matériel/locaux/financiers/intervenants extérieurs)

- Un référent sera désigné pour l'accompagnement mais, selon la situation, les autres membres de l'équipe pourront intervenir.
- De part le principe de confidentialité il conviendra d'accueillir le public dans un local adapté.
- Les partenaires professionnels susceptibles d'optimiser l'accompagnement devront être sollicités par le référent.
- Des actions (à budgétiser), support à l'accompagnement, seront mises en place.

EVALUATION (Critères, indicateurs, outils, périodicité)

Obj :	Critères	Indicateurs	Outils	Périodicité
1	Relationnel	Adhésion et taux d'assiduité	Tableau de bord Dossier individuel	Tout au long du parcours
2	Les objectifs de réussite	Nombre d'objectifs atteints, non atteints ou partiellement atteints	Tableau de bord Dossier individuel Grille d'objectifs	En fonction de la durée fixée et en accord avec l'accompagné
3	Responsabilisation	L'accompagné peut verbaliser son évolution et ses éventuelles demandes	Tableau de bord Dossier individuel Entretien	Tout au long du parcours
4	Mobilisation de l'entourage	Type de participation : passive ou active	Tableau de bord Dossier individuel Grille d'investissement	Tout au long du parcours
5	Pertinence des actions	Nombre d'actions enclenchées Effets des actions	Tableau de bord Dossier individuel Échanges/Questionnaires	Après chaque action
6	prise de conscience	Nombre d'actions enclenchées Effets des actions	Tableau de bord Dossier individuel Échanges/Questionnaires	Après chaque action

COMPLEMENTARITÉS AVEC D'AUTRES ACTIONS (agenda 21, PEG, santé, stratégie prévention de la délinquance, Politique de la ville)

- Accompagnement scolaire
- Action de remobilisation
- Fiche action réseau

FICHE 4 : ATELIERS ET ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS

OBJECTIF(S) GENERAL (AUX) du projet

N°1 - insertion sociale des moins de 25 ans

OBJECTIF(S) SPECIFIQUE(S) du projet

N°4 - Accompagner individuellement les enfants, les adolescents et les jeunes majeurs signalés ou détectés

OBJECTIFS OPERATIONNELS (Précis, possible, positif ... et mesurable)

N°1 - Créer un premier contact avec le public cible qui refuse l'accompagnement éducatif

N°2 - Créer un vécu commun afin d'établir un lien de confiance avec le public cible

N°3 - Mettre en œuvre des actions qui répondent aux objectifs fixés dans l'accompagnement individuel

PUBLICS CIBLES (parmi les 4 catégories définies par le projet + individuel/collectif)

- Moins de 11 ans
- 11/16 ans
- 16/25 ans
- Intervention individuelle collective

METHODOLOGIE (description de l'action)

Les activités, individuelles ou collectives sont un support éducatif :

- Pour permettre d'avoir une accroche avec le public.
- Pour répondre aux objectifs du parcours individuel
- Ainsi, les activités peuvent être définies à partir des centres d'intérêt du public.
- Elles peuvent être également proposées en concertation avec les partenaires.

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE (humain/matériel/locaux/financiers/intervenants extérieurs)

- 1 à 2 accompagnateur(s) et/ou animateur(s) d'ateliers
- Frais de transports (bus/voitures)
- Restauration
- Frais d'activités
- Matériel pédagogique

EVALUATION (Critères, indicateurs, outils, périodicité)

Objs	Critères	indicateurs	outils	périodicité
1	Prise de contact	Nombre d'activités proposées Nombre d'accompagnements enclenchés	Tableau de bord	annuelle
2	Qualité de la relation	Participation Attitude	Compte-rendu d'activité	Après chaque activité
3	Pertinence des actions	Objectifs atteints	Compte-rendu d'activité Dossier individuel	systematique

COMPLEMENTARITÉS AVEC D'AUTRES ACTIONS (agenda 21, PEG, santé, stratégie prévention de la délinquance, Politique de la ville)

- AREFEP
- PEG

FICHE 5 : SÉJOUR DE DECOUVERTE

OBJECTIF(S) GENERAL (AUX) du projet

N°2- Favoriser l'insertion sociale de tous les jeunes

OBJECTIF(S) SPECIFIQUE(S) du projet

N°2- Accompagner individuellement les enfants, adolescents et les jeunes majeurs signalés ou détectés.

N°5- Prévenir les comportements à risque des publics cibles

OBJECTIFS OPERATIONNELS (Précis, possible, positif ... et mesurable)

N°1 - Organiser un séjour prenant en compte des problématiques communes de jeunes

N°2 - Mettre en place un climat de confiance propice aux échanges entre le public concerné et les encadrants par la mise en place de temps d'échanges collectifs mais aussi individuels. Cela afin de permettre une meilleure connaissance réciproque

N°3 - Proposer des activités pédagogiques visant à prévenir les comportements à risque. Les activités visent le développement de compétences psycho-sociales telles que le dépassement de soi, le goût de l'effort, la solidarité, l'hygiène de vie et corporelle...

N°4 - Proposer un accompagnement éducatif individualisé aux jeunes qui ne seraient pas encore inscrits dans cette démarche.

PUBLICS CIBLES (parmi les 4 catégories définies par le projet + individuel/collectif)

Les adolescents de 11 à 16 ans ainsi que les jeunes adultes de 16 à 25 ans pourront être ciblés par cette action.

METHODOLOGIE (description de l'action)

Repérer des jeunes ayant les besoins ou rencontrant la même problématique et de même tranche d'âge.

Mettre en place un planning de séjour en y incluant des activités pertinentes au regard des difficultés constatées.

Présenter l'action aux responsables légaux des jeunes mineurs concernés et vérifier leur adhésion et l'investissement

Établir le règlement en concertation avec les participants et les parents, en vérifier la compréhension et prévoir les éventuelles sanctions.

Animer les différents temps du séjour, veiller au bon déroulement de celui ci.

Prévoir une rencontre avec les parents et le jeune afin de faire une restitution du séjour. Ce moment permettra de pointer les difficultés mais aussi et surtout les efforts, les compétences du jeune afin de le valoriser.

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE (humain/matériel/locaux/financiers/intervenants extérieurs)

- Budgétiser : hébergement, transport, alimentaire, activités pédagogiques
- Hébergement permettant des chambres de 2 jeunes maximum afin de leur garantir un espace d'intimité mais aussi de responsabilisation.
- 2 éducateurs minimum
- matériel pédagogique
- trousse de premiers secours

EVALUATION (Critères, indicateurs, outils, périodicité)

Obj :	CRITERES	INDICATEURS	OUTILS	PERIODICITE
1	Mise en place d'un séjour	Nombre de jeunes sollicités nombre de jeunes accueillis finalement	Tableau de bord	Après le séjour
2	Climat propice aux échanges	Temps d'échanges individuels programmés Qualité des échanges	Tableau de bord	Pendant le séjour après l'échange
3	Activités pédagogiques en rapport avec les objectifs fixés	Nombre d'activités proposées Activités proposées en lien avec les problématiques constatées	Tableau de bord	Après le séjour
4	Proposition d'accompagnement individualisé	Nombre d'accompagnements formalisés	Dossier individuel	1 mois après le séjour

COMPLEMENTARITÉS AVEC D'AUTRES ACTIONS (agenda 21, PEG, santé, stratégie prévention de la délinquance, Politique de la ville)

- Pour les jeunes majeurs, lien avec l'éventuel « action de remobilisation »

FICHE 6 : LES INTERVENTIONS COLLECTIVES

OBJECTIF(S) GENERAL (AUX) du projet

N°1 - insertion sociale des moins de 25 ans

OBJECTIF(S) SPECIFIQUE(S) du projet

N°5 - Prévenir les comportements à risque des publics cibles

OBJECTIFS OPERATIONNELS (Précis, possible, positif ... et mesurable)

N°1 - Informer les jeunes sur leur développement psycho-affectif, les relations sociales dans un groupe

N°2 - Sensibiliser les jeunes sur les conduites à risque (consommation, violence, conduite d'essai...)

N°3 - Créer des espaces de parole

PUBLICS CIBLES (parmi les 4 catégories définies par le projet + individuel/collectif)

- Moins de 11 ans
- 11/16 ans

METHODOLOGIE (description de l'action)

L'équipe du pôle prévention réussite éducative mène des interventions collectives et générales auprès des jeunes (*prévention primaire*). Ces interventions visent à sensibiliser et responsabiliser les jeunes sur les conduites dites à risque soit : les conduites d'essai, les conduites de consommation, les mises en danger, la violence. Ces interventions actionnent 2 leviers :

- l'apport d'informations permettant de nourrir la réflexion des jeunes
- la création d'espace de parole, afin que chaque jeune puisse exprimer son ressenti au regard de son vécu, de sa perception, etc.

Les interventions sont proposées soit dans un projet porté par la municipalité (ex : projet santé/programme de prévention des addictions) soit à la demande d'un partenaire institutionnel. Dans tous les cas, les interventions s'adaptent aux caractéristiques du public, aux problèmes rencontrés par la structure demandeuse. Pour cela, des temps de préparations et de débriefing seront organisés entre intervenants et les responsables de la structure d'accueil.

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE (humain/matériel/locaux/financiers/intervenants extérieurs)

- Éducateurs en binôme avec un partenaire institutionnel
- Outils pédagogiques
- Recherche d'un intervenant spécialisé dans la thématique abordée
- Formation

EVALUATION (Critères, indicateurs, outils, périodicité)

Objets	Critères	indicateurs	outils	périodicité
1	Niveau de compréhension	Échanges avec l'animateur Réponses apportées par le public	Fiche d'auto évaluation Questionnaires en fin d'intervention	A chaque action
2	Prise de conscience	Échanges avec l'animateur Réponses apportées par le public	Fiche d'auto évaluation Questionnaires en fin d'intervention	A chaque action
3	Interventions collectives menées	Nombre d'interventions Nombre d'heures d'intervention Nombre de jeunes concernés	Tableau de bord	annuelle

COMPLEMENTARITÉS AVEC D'AUTRES ACTIONS (agenda 21, PEG, santé, stratégie prévention de la délinquance, Politique de la ville)

- Projet santé

FICHE 7 : LES EXCLUS SCOLAIRES

OBJECTIF(S) GENERAL (AUX) du projet

N° 1 - Insertion sociale des moins de 25 ans

OBJECTIF(S) SPECIFIQUE(S) du projet

N° 4 - Accompagner individuellement les enfants, adolescents et les jeunes majeurs signalés ou détectés.

N° 5 - Prévenir les comportements à risque des publics cibles

N°6 - Empêcher ou limiter la récidive

OBJECTIFS OPERATIONNELS (Précis, possible, positif ... et mesurable)

N°1 - Accueillir les élèves exclus temporairement dans les locaux du pôle

N°2 - Accompagner l'élève dans la méthodologie et les apprentissages

N°3 - Mettre en place un partenariat étroit avec les parents et l'équipe éducative des établissements

N°4 - Aider l'élève à être capable de verbaliser le comportement entraînant son exclusion

N°5 - Proposer des moyens variés et adaptés, en lien avec le motif de l'exclusion et/ou aux difficultés qui en découlent.

N°6 - Accompagner l'élève dans la formulation d'engagements qu'il tentera de tenir

N°7 - Selon les problématiques identifiées, proposer un accompagnement individualisé par un éducateur (cf. fiche action accompagnement) ou une orientation vers un autre dispositif ou professionnel

PUBLICS CIBLES (parmi les 4 catégories définies par le projet + individuel/collectif)

Cette action concernera les enfants âgés de 11 à 16 ans exclus de leur établissement scolaire, pour lesquels il est constaté le plus souvent des difficultés quant au rapport à la règle, aux conduites d'essai ou à la citoyenneté.

METHODOLOGIE (description de l'action)

Suite à la saisie par un établissement scolaire, un échange s'établit avec celui-ci en amont de la prise en charge afin d'appréhender au mieux la situation de l'élève. Une convention est signée entre les parents, le jeune, l'établissement et l'équipe du pôle.

Accueillir au maximum 5 élèves exclus simultanément.

Échanger avec l'élève sur le motif de son exclusion afin d'identifier la problématique. Déterminer, en concertation avec l'élève, ses responsables et l'établissement l'emploi du temps mis en place pendant l'exclusion. Celui ci prendra en compte les différents axes à travailler : la scolarité et la problématique.

Un travail scolaire sera mis en place pour favoriser les apprentissages et la méthodologie en vue d'une intégration scolaire réussie. En parallèle des moyens originaux, adaptés et pertinents seront proposés afin de traiter au mieux la problématique identifiée.

Une évaluation sera faite en fin de prise en charge mais aussi (et surtout) quelques temps après le retour à l'école.

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE (humain/matériel/locaux/financiers/intervenants extérieurs)

- Un local permettant l'accueil de 5 élèves ainsi que le travail scolaire : chaises, tables, tableau,
- 2 référents pour l'action
- Établir une convention entre l'établissement, le pôle, la famille et le jeune.
- Selon les actions envisagées, il pourra être fait appel à des intervenants extérieurs

EVALUATION (Critères, indicateurs, outils, périodicité)

Obj :	Critères	Indicateurs	Outils	Périodicité
1	Utilisation de l'action par les collègues	Nombre de saisie par les collègues Nombre d'élèves accueillis sur une période	Tableau de bord	Annuelle
2	L'aide méthodologique	Temps accordé Besoins identifiés, besoins travaillés	Dossier individuel	
3	Partenariat	Qualité et fréquence des échanges avec les équipes éducatives des établissements	Dossier individuel	Tout au long de l'action
4	Prise de conscience	Capacité à verbaliser la cause de son exclusion	Dossier individuel	Tout au long du parcours
5	Pertinence des actions	Nombre des actions enclenchées Effets des actions	Dossier individuel	Après chaque action
6	Responsabilisation	Capacité à fixer des objectifs Capacité à tenir ses engagements	Dossier individuel	Tout au long de l'accueil En fonction des objectifs
7	Orientation	Démarches engagées après l'action	Dossier individuel	1 mois après l'action

COMPLEMENTARITÉS AVEC D'AUTRES ACTIONS (agenda 21, PEG, santé, stratégie prévention de la délinquance, Politique de la ville) ET PARTENAIRES

- Il sera primordial d'établir un partenariat étroit avec l'équipe éducative des établissements. L'équipe éducative sera force de proposition pour le contenu scolaire et participera à l'identification des visées éducatives
- Selon les actions envisagées il pourra être fait appel à des intervenants extérieurs

FICHE N° 8 : ACTION DE REMOBILISATION POUR LES 16/25 ANS

OBJECTIF GENERAL du projet

N°2 - insertion sociale des moins de 25 ans

OBJECTIFS SPECIFIQUES du projet

N°3 - Être présent sur les lieux de vie et favoriser les contacts quotidiens avec les jeunes.

N°4 - Accompagner individuellement les enfants, les adolescents et les jeunes majeurs signalés ou détectés

OBJECTIFS OPERATIONNELS (Précis, possible, positif ... et mesurable)

N°1 - Repérer les jeunes en marge des institutions et non inscrit dans une démarche d'insertion

N°2 - Inscrire ces jeunes dans un parcours de remobilisation

N°3 - Accompagner à l'accès à la formation ou à l'emploi

PUBLICS CIBLES (parmi les 4 catégories définies par le projet + individuel/collectif)

16/25 ans

Individuel et collectif

METHODOLOGIE (description de l'action)

La démarche vise à aider les jeunes de + de 16 ans en marge des institutions (école, mission locale, etc.) et non inscrit dans une démarche d'insertion professionnelle et/ou sociale.

Dans le cadre du parcours de remobilisation, les éducateurs ont pour missions :

- d'aider ces jeunes à comprendre leur situation
- de provoquer un déclic pour la mobilisation sur la définition d'un projet personnel/professionnel
- de présenter les outils et ressources à disposition sur la commune et dans les environs

3 étapes sont mises en œuvre :

- Le repérage des adolescents et jeunes majeurs par le travail de présence sur les lieux de vie et/ou par l'orientation d'un professionnel
- L'inscription dans le parcours de remobilisation (3/6/9 mois renouvelable) comprenant plusieurs modules : définition de projet, découverte du monde du travail, récolte et valorisation de parcours, etc. Le parcours de remobilisation s'appuie sur la participation à une activité d'intérêt général (épicerie solidaire, aide aux personnes, développement durable, etc.)
- Sortie du parcours sur une formation ou un contrat de travail

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE (humain/matériel/locaux/financiers/intervenants extérieurs)

- les éducateurs
- un éducateur spécialisé stagiaire
- un espace convivialité
- une salle de cours
- mobilisation des partenaires de l'insertion et des services municipaux (découverte des métiers)
- statut du jeune : contrat aidé ou d'insertion, service civique

EVALUATION

O b j	CRITÈRES	INDICATEURS	OUTILS	PÉRIODICITÉ
1	Jeunes repérés en difficultés	Nombre de jeunes inscrits MLDS Nombre de jeunes signalés en CPJ 16/25 Nombre de jeunes contactés par les éducateurs Nombre de contacts par jeunes	Tableau de bord	trimestrielle
2	Adhésion des jeunes au parcours de remobilisation	Nombre de jeunes inscrits dans le parcours de remobilisation Assiduité des participants sur les différents modules	Tableau de bord	Mensuelle
3	Sortie positive	Nombre de jeunes orientés sur une formation Nombre de jeunes orientés sur un emploi	Entretien d'évaluation individuel Tableau de bord	A chaque sortie de parcours Annuelle

COMPLEMENTARITÉS AVEC D'AUTRES ACTIONS (agenda 21, PEG, santé, stratégie prévention de la délinquance, Politique de la ville) ET PARTENAIRES

- Priorité n°1 de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance
- Bourse au permis (ville de Loos – service animation)

- Mission de lutte contre le décrochage scolaire (Education Nationale)
- Structures d'insertion et de formation (Arefep, etc)

FICHE 9 : CONCERTATION ET COORDINATION PARTENARIALE

OBJECTIF GENERAL du projet

N°3 Mobilisation des partenaires

OBJECTIF SPECIFIQUE du projet

N°7 Animer un réseau professionnel pour faciliter l'accès aux réponses en mobilisant les compétences utiles

OBJECTIFS OPERATIONNELS

N°1 - Organiser des réunions partenariales

N°2 - Participer aux manifestations et temps forts des partenaires

N°3 - Créer des outils de communication

PUBLICS CIBLES

Partenaires institutionnels, professionnels et acteurs de terrain

METHODOLOGIE (description de l'action)

Les coordinateurs réussite éducative et prévention sont chargés d'organiser des temps de rencontre formels : l'équipe pluridisciplinaire de soutien (réussite éducative) et le comité prévention jeunes.

Les coordinateurs réussite éducative et prévention sont amenés à mettre en place des comités de pilotage selon les actions.

L'ensemble de l'équipe peut être à l'initiative de réunion informelle : réunion de synthèse, réunion d'information ou de formation, etc.

L'ensemble de l'équipe peut être invité à participer à des réunions et des manifestations organisées par des partenaires.

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE (humain/matériel/locaux/financiers/intervenants extérieurs)

- Les coordinateurs et les équipes réussite éducative et prévention
- Une assistante administrative
- Création et diffusion d'outils de communication
- Mise à disposition de salles de réunion
- Budget convivialité
- Outils informatiques

EVALUATION (Critères, indicateurs, outils, périodicité)

OBJ	CRITÈRES	INDICATEURS	OUTILS
1	Mobilisation des partenaires	Nombre de réunions Nombre de participants Nombre de structures/institutions concernées	Tableau de bord comité de pilotage
2	Mobilisation de l'équipe par les partenaires	Nombre de sollicitation Nombre de participation aux réunions Nombre de personnes de l'équipe participantes	Tableau de bord
3	Connaissance de l'activité du Pôle	Nombre d'outils créés Nombre de saisie	Enquête auprès des professionnels

COMPLEMENTARITÉS AVEC D'AUTRES ACTIONS (agenda 21, PEG, santé, stratégie prévention de la délinquance, Politique de la ville)

- Programme de réussite éducative
- Conseil intercommunal de sécurité et de Prévention de la délinquance (Comité prévention jeunes)
- Service communication

IV) SUIVI DE L'ACTIVITÉ ET ÉVALUATION

Le pôle prévention/réussite éducative adopte la démarche d'évaluation proposé par guide pratique d'évaluation PRS Nord/Pas-de-Calais* .

4-1) CE QUI EST ATTENDU

L'évaluation doit pouvoir répondre à 8 questions :

L'action est-elle conforme aux principes du projet ?

L'action est-elle pertinente par rapport aux attentes/besoins de la population, aux résultats attendus ?

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints ?

Y a-t-il eu d'autres effets induits ?

La méthode employée et les ressources humaines, matérielles et financières mises en œuvre sont-elles en adéquation avec les objectifs de l'action ?

La communication a-t-elle été adaptée à l'action ?

L'action a-t-elle entraîné des évolutions de pratique ?

L'action est-elle reconductible, peut-elle être reproduite ?

4-2) LA DEMARCHE PROPOSEE

Il est retenu la définition proposée par le guide pratique d'évaluation des actions PRS Nord/Pas-de-Calais :

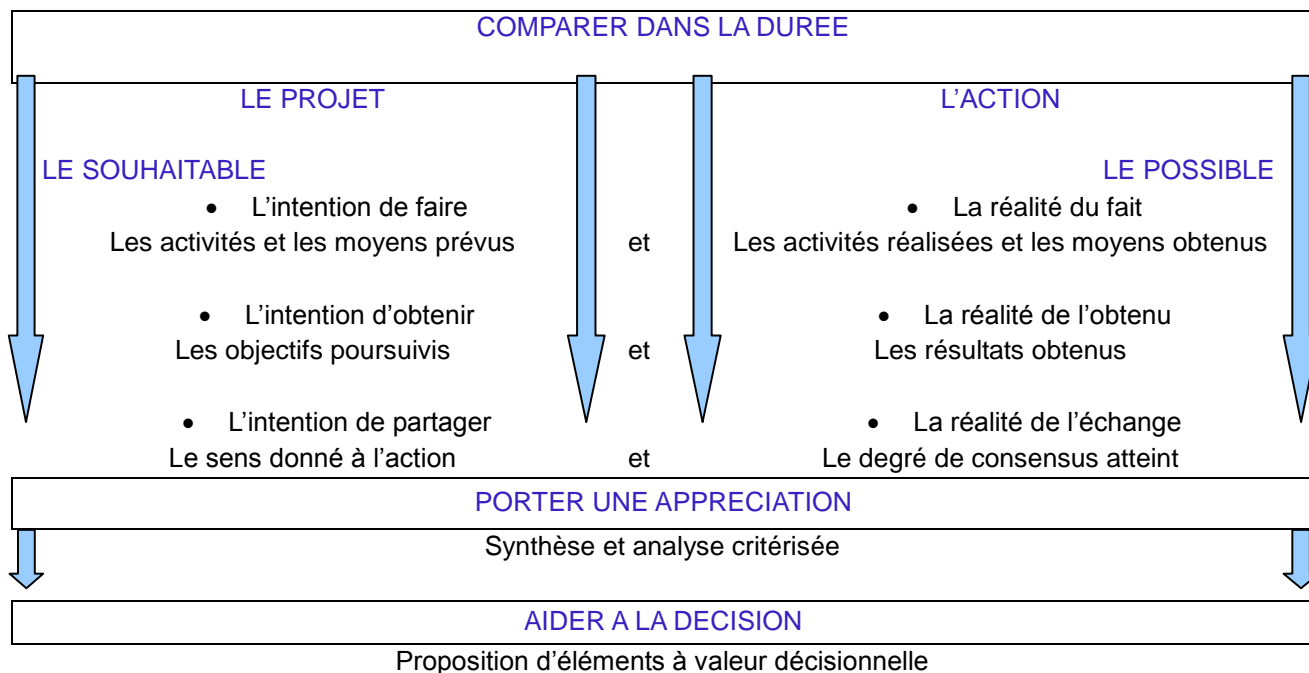
Évaluer c'est comparer
pour porter une appréciation sur l'action
afin d'aider à la décision.

*

*Guide pratique de l'évaluation des actions PRS Nord Pas-de-Calais à l'usage des acteurs
Nord - Pas-de-Calais — 2004

Puisque évaluer c'est comparer, se pose le problème de la référence : comparer à quoi ?

Le guide pratique PRS propose de schématiser la définition de la manière suivante :



4-3) LA MISE EN ŒUVRE DE L'EVALUATION (ORGANISATION, OUTIL, CALENDRIER)

1) Organisation

L'évaluation s'organise à partir des référents actions, des coordinateurs et d'un groupe d'évaluation.

Les référents actions ont pour missions de conduire le projet confié, dans sa mise en œuvre pédagogique et logistique. C'est dans ce cadre, qu'ils renseignent régulièrement les outils d'évaluation. Ils rédigent les rapports d'activité/bilan pour chaque action.

Les coordinateurs prévention et réussite éducative supervisent la mise en œuvre des actions et sont chargés du suivi des actions transversales (parentalité, accompagnements, partenariat). Dans ce cadre, ils organisent l'utilisation des outils d'évaluation et rédigent les rapports d'activité/bilan.

Les référents actions et les coordinateurs sont chargés de la phase 1 de l'évaluation : comparer dans la durée.

Il est constitué un groupe d'évaluation regroupant :

- des élus délégués
- des professionnels du pôle prévention/réussite éducative
- des partenaires institutionnels

A partir des éléments fournis par les référents actions et les coordinateurs, ce groupe sera chargé des phases 2 et 3 de l'évaluation : porter une appréciation, notamment en répondant aux 8 questions posées pour l'évaluation (cf. 4-1 Ce qui est attendu)

- et aider à la décision.

2) Les outils

Le tableau de bord

Au regard des objectifs et du nombre d'actions, il est arrêté le principe de 5 tableaux de bord organisés de la manière suivante :

- les actions envers les parents
- le travail de terrain
- les accompagnements
- les actions pour les jeunes
- le partenariat

Le débat de consensus

Il est organisé des temps d'échange, de débat permanent afin de connaître le degré de consensus sur les objectifs, les moyens :

- à l'interne du pôle, dans le cadre de l'activité (synthèse hebdomadaire, analyse de pratique, bilan d'activité)
- Avec les partenaires, notamment dans le cadre d'action spécifique
- Le dossier individuel pour les accompagnements et actions individuelles
- L'entretien pour les accompagnements et actions individuelles
- Les enquêtes par questionnaire pour les actions collectives

3) Le calendrier

Le suivi et l'évaluation se traduisent par :

Hebdomadaire = Réunion de synthèse permettant de faire l'état des présences sur le terrain, des contacts, des accompagnements éducatifs, de recenser les difficultés d'intervention, de se concerter sur les méthodes à adopter, ainsi que de recadrer « en temps réel » l'action du pôle prévention/réussite éducative

Systematique = Bilan des actions menées (séjours découverte, activités sportives et culturelles, ...)

Mensuel = tableau d'activité mensuel reprenant les principaux indicateurs des 5 tableaux de bords

Annuel = Rapport d'activité

2017 = Rapport d'évaluation intermédiaire

2020 = Rapport d'évaluation finale